

## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 4 avril 2011 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MMES LES CONSEILLÈRES : Katryn April-Grant  
Kelly Anctil

MM LES CONSEILLERS : Joël Ross  
Marco Dionne  
Pierre Saillant  
Jocelyn Vermeulen

MME FRANCE BOUCHER, SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE SUBSTITUT, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

### 1. Constatation du quorum, ouverture de la séance.

Le quorum étant respecté, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h00 et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

M. le Maire fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**Il est proposé par** M. Marco Dionne

057-2011

**et résolu à l'unanimité** que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

### 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars et de la séance extraordinaire du 21 mars 2011.

**Il est proposé par :** M. Pierre Saillant

058-2011

**et résolu à l'unanimité que** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2011 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2011 soient adoptés tels que soumis aux membres du Conseil dans les délais requis pour l'exemption de la lecture. Les conseillers déclarent l'avoir tous lus.

### 4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer.

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Katryn April-Grant

059-2011

**et résolu à l'unanimité que** le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la Directrice générale à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

-les dépenses incompressibles pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2011, totalisant une somme de 57 143,00 \$, tel qu'il appert de la liste annexée au présent procès-verbal;

-le paiement des comptes fournisseurs, dûs au 31 mars 2011 pour un total de 101 393,18 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexés au présent procès-verbal.

**5. Avis de motion modifiant le règlement n° 118-1990 concernant les constructions, principalement en interdisant les matériaux de blindage et de fortification.**

M. Joël Ross conseiller de la municipalité de Mont-Carmel donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement modifiant le règlement 118-1990 concernant les constructions, principalement en interdisant les matériaux de blindage et de fortification.

060-2011

**6. Proclamation de la semaine du recensement 2011.**

ATTENDU QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Carmel appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies;

ATTENDU QUE la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels;

**Il est proposé par :** M. Marco Dionne

061-2011

**et résolu à l'unanimité** que le conseil municipal de Mont-Carmel déclare par la présente, la semaine du 9 au 13 mai 2011 : La semaine de Recensement 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : [www.recensement2011.gc.ca](http://www.recensement2011.gc.ca) ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour qui la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous, soit possible.

**7. Résolution pour verser la subvention du Laboratoire rural à la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel.**

CONSIDÉRANT la réception de la subvention du Ministère des Affaires municipales des régions et de l'occupation du territoire d'un montant de 85 000,00 \$ pour la réalisation du projet de Laboratoire rural;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de la forêt communale est mandatée par la municipalité pour mettre en œuvre les objectifs du laboratoire rural.

**Il est proposé par :** M. Joël Ross

062-2011

**et résolu à l'unanimité** que conseil municipal autorise comme par les années antérieures le versement de 85 000,00 \$ soustraits des salaires et des dépenses engendrées par l'administration de la municipalité, montant représentant la

somme de 15 000,00 \$ également pour l'entretien de la Halte de la Bretagne soit de 4 750,00 \$. La secrétaire trésorière est donc autorisée à verser la somme de 65 250,00 \$ à la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel.

**8. Résolution pour adopter les rapports de la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel.**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel et le dépôt du rapport financier vérifié par la firme Mallette.

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Kelly Anctil

**063-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal adopte le rapport d'activité et le rapport financier tel que déposé, les membres du conseil ayant reçu le document dans les délais requis pour l'exemption de la lecture. Que les documents soient retournés au Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.

**9. Résolution pour nommer les administrateurs de la Corporation de développement de la forêt communale.**

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel est l'organisme qui est mandaté par la municipalité pour réaliser les objectifs du Laboratoire rural;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu aux règlements généraux que le conseil municipal nomme les administrateurs tous les ans par résolution.

**Il est proposé par :** M. Jocelyn Vermeulen

**064-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal nomme Messieurs Denis Lévesque, Pierre Saillant, Yves Gagnon, Yvon St-Onge, Mario Dionne et Marco Dumais à titre d'administrateur de la CDFC. Que Mme Odile Soucy agisse à titre de directrice générale.

**10. Résolution pour renouvellement de l'adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent.**

CONSIDÉRANT le bien fondé d'être membre de l'Unité régionale du loisir et du sport du Bas-Saint-Laurent, pour les services professionnels, des stages de formation entre autres pour les moniteurs de terrain de jeux et pour l'aide à la coordination de différents événements.

**Il est proposé par :** M. Pierre Saillant

**065-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise le renouvellement à l'Unité de Loisir et du Sport du Bas-Saint-Laurent, pour un montant de 150,00 \$.

**11. Dépôt des rapports annuels des comités de la municipalité et demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole.**

CONSIDÉRANT le dépôt des rapports d'activités et financiers des comités Famille, Développement, Environnement, du Centre des loisirs du Lac de l'Est et du Centre Récréatif,

CONSIDÉRANT l'implication de ces comités à améliorer la qualité de vie des citoyens par leurs activités prévues en 2011;

CONSIDÉRANT que le conseil réserve des montants pour la réalisation d'activités dans la communauté par son programme de soutien à l'action bénévole.

**Il est proposé par :**M<sup>me</sup> Kelly Ancil

**066-2011**

**et résolu à l'unanimité** que la municipalité verse la somme de 1 500 \$ au comité Famille pour la réalisation des activités 2011, de verser la somme de 500 \$ au CLLE, une somme de 500 \$ pour le comité de développement et environnement et de verser la somme de 10 000 \$ au Centre récréatif pour la réalisation du terrain de jeux.

**12. Dépôt des indicateurs de gestion.**

Mme France Bouche, secrétaire trésorière substitut dépose les indicateurs de gestion 2010.

**Il est proposé par :**M. Marco Dionne

**067-2011**

**et résolu à l'unanimité** que le conseil adopte le dépôt des indicateurs de gestion 2010.

**13. Résolution demandant à la MRC de Kamouraska de modifier le plan de zonage de la petite Chapelle du Lac de l'Est.**

CONSIDÉRANT que la chapelle équivaut à un lieu public et que l'emplacement est situé à l'intérieur d'une zone de villégiature.

**Il est proposé par :**M. Pierre Saillant

**068-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal de Mont-Carmel demande à la MRC de Kamouraska de préparer un projet de règlement visant la modification du plan de zonage de la petite Chapelle du Lac de l'Est.

**14. Proclamation de la Semaine Nationale de la santé mentale 2011.**

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai sous le thème « Merci de me faire confiance. Ça me donne des ailes ! »;

CONSIDÉRANT que la présente édition fête ses 60 ans d'existence;

CONSIDÉRANT que notre slogan invite la population à développer sa confiance en soi par son regard sur elle-même, mais aussi par le regard des autres, ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel de chacun;

CONSIDÉRANT les actions favorisant notre thème est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de confiance des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

CONSIDÉRANT que nous trouvons très importants que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de dépasser l'objectif de 75 % de municipalités qui soutiennent notre organisme cette année.

**Il est proposé par :** M. Jocelyn Vermeulen

**069-2011**

**et résolu à l'unanimité que** M. Denis Lévesque, maire de la Municipalité de Mont-Carmel, proclame par la présente la semaine du 2 au 8 mai 2011, Semaine de la santé mentale dans la Municipalité de Mont-Carmel, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de la 60<sup>e</sup> semaine nationale de la santé mentale sous le thème « Merci de me faire confiance. Ça me donne des ailes ».

**15. Résolution pour accepter le service professionnel d'Aquatech pour vérification du débitmètre.**

CONSIDÉRANT le règlement sur la Déclaration des Prélèvements en Eau;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire valider nos instruments de mesures de débitmètre;

CONSIDÉRANT que la firme Aquatech est déjà mandatée par la municipalité pour l'entretien du réseau d'aqueduc.

**Il est proposé par :** M. Joël Ross

**070-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal accepte la proposition de services professionnels de la firme Aquatech pour la validation de nos instruments de mesures de débit tel qu'exigé par le Règlement sur la Déclaration des Prélèvements en Eau pour un montant forfaitaire de 2 120,00 \$.

**16. Demande d'autorisation de 2171-0751 Québec inc. (Transport en vrac St-Denis) pour utilisation autre qu'agricole d'une partie des lots 216, 218 et 260 du cadastre de Mont-Carmel.**

- ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Mont-Carmel doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Transport en vrac St-Denis visant la continuité de l'exploitation d'une sablière-gravière sur une superficie de 1.9 hectares sur une partie des lots 216, 218 et 260 du cadastre de Mont-Carmel;
- ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité ;
- ATTENDU le potentiel agricole limité de la superficie visée par la demande;
- ATTENDU le faible impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants ;
- ATTENDU QUE la superficie visée par la présente demande est justifiée pour permettre la poursuite des activités déjà entreprises et autrefois autorisées par la Commission;
- ATTENDU QUE les possibilités d'utilisations actuelles du lot pour des fins agricoles sont plutôt faibles, compte tenu de l'utilisation antérieure;
- ATTENDU QUE dans sa décision du 12 janvier 2011, où elle refuse l'autorisation recherchée, la Commission dit avoir constaté qu'une superficie de 1 500 mètres carrés est illégalement exploitée;
- ATTENDU QUE dans cette même décision, la Commission recommande de faire une nouvelle demande regroupant les deux gravières (terrains de M. Laurier Massé et terrain de M. Florent Beaulieu);
- ATTENDU QUE la parcelle de 1 500 mètres carrés exploitée illégalement contrevient à la réglementation municipale, car située à moins de 75 mètres d'un étang;
- ATTENDU QUE dans le projet, le requérant précise que cette superficie illégalement exploitée sera remise en agriculture dès réception des autorisations de la Commission et du MDDEP;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît qu'il existe des espaces disponibles pour l'exploitation de sablière-gravière dans la municipalité et hors de la zone agricole ;

**Il est proposé par :** M. Jocelyn Vermeulen

**071-2011**

**et résolu à l'unanimité que** la municipalité de Mont-Carmel :

- appuie le demandeur 2171-0751 Québec inc. (Transport en vrac St-Denis) dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la sablière-gravière d'une superficie de 1,9 hectares sur une partie des lots 216, 218 et 260 du cadastre de Mont-Carmel.
- indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale en autant qu'il respecte la distance de 75 mètres de l'étang et qu'il remette la parcelle de 1500 mètres carrés dans un état convenant aux exigences de la Commission et du MDDEP ;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

#### **17. Adoption des États financiers 2010 de l'Office Municipal d'Habitation.**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2010 de l'office municipal d'habitation qui totalise un déficit d'opération de 43 431,00 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit adopter les états financiers puisqu'elle paie 10 % du déficit.

**Il est proposé par :** M. Pierre Saillant

**072-2011**

**et résolu à l'unanimité que**

- le conseil adopte les États financiers 2010 vérifiés par l'auditeur Malette SENC., de l'Office Municipal d'Habitation (OMH);
- que la municipalité paie la somme de 4 343.10 \$ à la réception de la facture.

#### **18. Résolution pour l'embauche de Mme Nancy Lizotte au poste d'adjointe administrative.**

ATTENDU que Mme Odile Soucy directrice générale est absente pour un temps indéterminé;

ATTENDU la rareté des ressources compétente disponible dans le milieu municipal et le besoin immédiat de cette ressource;

ATTENDU la surcharge de travail occasionné par l'absence de Mme Odile Soucy.

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Kelly Anctil

**073-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal accepte l'embauche de Mme Nancy Lizotte au poste d'adjointe administrative pour un temps indéterminé.

#### **19. Demande de dérogation du règlement 186-2006,**

### **concernant la vidange des fosses septiques.**

- CONSIDÉRANT que les installations septiques existantes ne sont pas accessibles pour vidange;
- CONSIDÉRANT l'infraction au règlement numéro 186-2006;
- CONSIDÉRANT que l'usage du chalet en question est très occasionnel;
- CONSIDÉRANT la lettre datée du 17 mars 2011 et signée par M. André Plourde;

**Il est proposé par :** M. Marco Dionne

**074-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise le propriétaire à installer une fosse septique étanche de 1050 gallons raccordés au tuyau d'égout du chalet.

Qu'une demande de permis soit faite à M. Donald Guy, inspecteur municipal.

Que les travaux soient inspectés par M. Donald Guy.

Qu'une toilette à faible débit soit installée.

Que le coût annuel de vidange de la fosse septique soit facturé conformément aux autres citoyens.

Que M. Plourde assume à ses frais les vidanges périodiques de la fosse septique.

Que toute modification de l'usage du chalet qui aurait pour effet d'augmenter le volume d'eau usée entraîne l'obligation d'installer un système de filtration conforme.

D'aviser tout éventuel acheteur de la situation du chalet.

### **20. Demande d'appui financier.**

1. Ass. Résident du Lac de l'Est
2. Gérard Roussel Lancement coffret souvenir
3. Baseball mineur Saint-Pascal
4. Pompier de Mont-Carmel pour l'achat du sirop d'érable pour activité cabane à sucre.
5. Club gymnastique Gymagine Inc.

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Katryn April-Grant

**075-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil autorise de versé les sommes suivantes :

1. Ass. Résident du Lac de l'Est pour l'exemption des taxes 2010 au montant de 459.00 \$
2. Gérard Roussel Lancement coffret souvenir, gratuité de la salle municipal
3. Baseball Mineur Saint-Pascal, un montant de 25.00 \$
4. Pompier, achat du sirop d'érable
6. Club gymnastique Gymagine Inc. pour un montant de 25,00 \$

### **21. Correspondance et varia.**

1. M. Joël Ross conseiller propose une motion de félicitation pour M. Raynald Légaré puisqu'il est l'Artiste du mois de la



programmation culturelle de La Pocatière, et qu'il y présente l'exposition *Le livre d'artiste et ses compléments*.

2. Lettre Ministre délégué aux Transports M. Norman MacMillan

3. Lettre Sous-ministre Richard Savard

## **22. Période de questions.**

Aucunes questions.

## **23. Fin de la séance**

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par :** M. Marco Dionne

**076-2011**

**Et résolu à l'unanimité** que la séance soit close à 20h50.

---

M. Denis Lévesque  
Maire

---

Mme France Boucher  
secrétaire-trésorière substitut

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.